



LE BOURGMESTRE

Monsieur Saadi BENSAMOUN

info@transparencia.be

Saint-Gilles, le

Monsieur Bensamoun,

Nous avons pris connaissance de votre demande de communication de documents, datée du 6 février 2017 et libellée comme suit : « *En vertu de l'ordonnance régionale sur la publicité de l'administration, je souhaite recevoir copie de la liste des travaux publics qui ont été entrepris ces six dernières années sur le territoire de la commune de Saint-Gilles.* ».

Comme vous le savez certainement, la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes (art. 7) dispose que : « *Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi, le décret ou l'ordonnance pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'autorité administrative provinciale ou communale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :*

(...) 3° est manifestement abusive;

4° est formulée de façon manifestement trop vague ».

En l'espèce, votre demande manque de précision et est formulée de façon manifestement trop vague.

Le champ des « *travaux publics* » est en effet très large et peut aussi bien concerner, par exemple, des travaux en voirie que des travaux de rénovation de bâtiments communaux.

Afin que nous puissions réfléchir à la meilleure façon de vous répondre, et nous éviter des recherches inutiles, il conviendrait donc que vous précisiez votre demande.

Il vous revient également d'explicitier les raisons de votre demande et l'objet poursuivi par celle-ci. A défaut, nous pourrions considérer que votre requête est manifestement abusive.

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SAINT-GILLES

Place Van Meenen 39
1060 Bruxelles
Tél 02 536 02 11
Fax 02 536 02 02
contact.1060@stgilles.irisnet.be
BIC GKCCBEBB
IBAN BE53 0910 0017 7053

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, nous ne pouvons donc pas réserver de suite immédiate à votre demande de publicité.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous fournir les précisions demandées.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Bensamoun, nos salutations distinguées.



Laurent Pampfer
Secrétaire Communal

Par le Collège ;



Charles Picqué
Bourgmestre